



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS  
(95810)**

Date de convocation :  
19/06/2024

Date d'affichage :  
19/06/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 15

**OBJET :**

**Modification des statuts du  
SIERC (Syndicat Intercom-  
munal d'Electricité et de Ré-  
seaux de Câbles du Vexin)**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 095-219502135-20240627-212024-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21/2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Véronique PARENT, conseillers municipaux*

*Absents représentés : Christian SCHMUTZ, pouvoir à Carine ANNEQUIN ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE ; Emilie VALETTE pouvoir à Angelo NORIS, Elodie HARDY pouvoir à Brahim MOHA, Maéva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY, Christian BOUCLY pouvoir à Philippe PELLÉ  
Le quorum est atteint.*

*Mme Brigitte FESSY a été désignée secrétaire de séance*

Vu la délibération du SIERC en date du 21 mars 2024 relative à la modification des statuts du SIERC,

Considérant que la Commune de **Gadancourt** a fusionné avec la commune d'Avernes et que la commune de **Gouzangrez** a fusionné avec la commune de Commeny ;

Vu le courriel du SIERC en date du 16 avril 2024 nous demandant d'approuver cette modification de statuts à la suite de la suppression de deux communes ayant fusionné,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des statuts du SIERC et en particulier de l'article 1, à la suite de la fusion des communes ci-dessus mentionnées en supprimant les deux communes concernées par une fusion

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Brahim MOHA

